



République du Congo
Ministère du Tourisme
et des Loisirs



Au service
des peuples
et des nations

Présentation du Plan directeur de développement durable du tourisme

Le projet « Elaboration de la Stratégie Nationale et du Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme » a présenté, à la fin de ses travaux, outre le rapport diagnostic et la politique touristique, un plan directeur.

Le Plan directeur de développement durable du tourisme comprend trois parties essentielles à savoir :

- les choix et orientations stratégiques ;
- les fondements sectoriels de la stratégie ;
- les axes stratégiques.

1- Les choix et orientations stratégiques

Le Projet a proposé quatre orientations qui sont :

- 1-1- La subdivision du territoire national en trois zones touristiques à renforcer :
 - l'axe nord ;
 - l'axe sud ;
 - la zone de Brazzaville.
- 1-2- Le développement du potentiel touristique constitué par l'ensemble des cours d'eau.
- 1-3- Le développement du potentiel touristique constitué par l'Ile MBamou.
- 1-4- La sensibilisation sur l'importance du tourisme pour le Congo.

2- Les fondements sectoriels de la stratégie

Les fondements sectoriels reposent essentiellement sur :

- 2-1- Les statistiques.
- 2-2- Les infrastructures de transport.
- 2-3- La formation définit de la manière ci-après :

- asseoir l'expertise et le leadership du Ministère du Tourisme et des Loisirs dans la gouvernance de la filière formation hôtelière et touristique ;
- garantir une adéquation optimale entre l'offre de formation et les besoins du secteur ;
- mobiliser en privilégiant une approche participative.

2-4- L'aspect Montage de produits commercialisables et Marketing

2-5- Le financement des projets touristiques constitué des éléments ci-après :

- la contribution de l'Etat ;
- la contribution des partenaires techniques et financiers ;
- la contribution des institutions financières et du secteur privé ;
- la contribution des bénéficiaires.

3-Les axes stratégiques

Le Projet a défini dix axes stratégiques répartis en vingt-cinq piliers.

3-1- 1^{er} Axe stratégique : Création d'une vision nationale sur les enjeux et les objectifs du tourisme et de l'écotourisme.

- Pilier 1 : Ancrage politique dans la vision, la stratégie, les perspectives (validation politique).
- Pilier 2 : Communications, échange et plaidoyers relatifs au P3DT 2015.

2^e Axe stratégique : Mise en place d'un processus consultatif multisectoriel et multi acteurs.

- Pilier 3 : Définition, institutionnalisation, cadres de concertation et de pilotage.
- Pilier 4 : Ancrage du processus de mise en œuvre de la stratégie dans les mécanismes nationaux relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire.

3^e Axe stratégique : Renforcement des capacités nationales (institutionnelle, technique).

- Pilier 5 : Finalisation et adoption des principaux outils de gouvernance du secteur touristique.
- Pilier 6 : Audits-participatifs des besoins en renforcement des capacités nationales et mise en œuvre d'une stratégie de formation initiale et continue.
- Pilier 7 : Programme national transversal de renforcement des capacités du secteur touristique.

4^e Axe stratégique : Définition et validation des programmes et sous-programmes thématiques spécifiques.

- Pilier 8 : Elaboration et validation technique et politique de trois programmes et cinq sous-programmes thématiques spécifiques :
 - Programme national de promotion du tourisme rural et périurbain
 - ✓ Sous-programme national de valorisation rurale et d'accès aux services touristiques
 - ✓ Sous-programme national de valorisation périurbaine et d'accès aux services touristiques.
 - Programme national d'intégration du tourisme et développement de l'économie verte.
 - ✓ Sous-programme de promotion dans les espaces naturels.
 - ✓ Sous-programme de promotion des énergies renouvelables dans les nouveaux investissements touristiques.

- programme national d'allègement et de promotion féminine, des personnes vulnérables (genre et accès à la force motrice).
 - ✓ Sous-programme national « Plateforme multifonctionnelle » de promotion des femmes et des personnes vulnérables dans le secteur touristique.

5^e Axe stratégique : Positionnement de la destination Congo sur le marché international

- Pilier 9 : Programme national d'action de promotion de la destination touristique du Congo à l'étranger.
- Pilier 10 : Une diversification de l'offre permettant l'allongement des séjours.
- Pilier 11 : La politique de communication.

6^e Axe stratégique : Planification et programmation des offres touristiques de loisirs.

- Pilier 12 : Amélioration et consolidation de l'offre touristique.
- Pilier 13 : Diversification et expansion.
- Pilier 14 : Croissance.

7^e Axe stratégique : Mobilisation des partenariats techniques et financements

- Pilier 15 : Plaidoyer-promotion et mobilisation des partenariats techniques et financiers.
- Pilier 16 : Recherche active de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets de sous-programmes et programmes thématiques et sectoriels ;
- Pilier 17 : Etat, société civile militant pour le développement touristique et coopération internationale pour des projets à fort coefficient d'impacts socioéconomiques et/ou environnementaux.
- Pilier 18 : Approche fond de garantie.

8^e Axe stratégique : Mise en œuvre des programmes et sous-programmes, pilotage, coordination et suivi d'exécution.

- Pilier 19 : Mise en œuvre des projets, des programmes et sous-programmes thématiques et sectoriels.
- Pilier 20 : Définition et mise en œuvre des modalités de pilotage.
- Pilier 21 : Mise en place de l'agence technique d'exécution ; recrutement du nouveau personnel aux compétences et profils adaptés.
- Pilier 22 : Suivi évaluation.

9^e Axe stratégique d'accompagnement : Mise en œuvre des mesures et actions d'accompagnement et de soutien.

- Pilier 23 : La synergie d'actions linéaires.
- Pilier 24 : La synergie d'actions gouvernementales.

10^e Axe stratégique : Perspective et modèle.

- Pilier 25 : Des caps.